DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT **N°AR2025-205**

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de la CCHF 468, rue de la Couronne de Bierne 59380 BERGUES afin de garantir le bon déroulement des travaux de réfection des bordures caniveaux rue de la Forge à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, route barrée, rue de la Forge au niveau du carrefour avec la route de Ledringhem, et ce, **à partir du 4 août 2025 pour la durée des travaux.**
La circulation sera limitée route de Ledringhem dans la zone des travaux.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par la CCHF.

ARTICLE 3 : Cette restriction sera effective à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par la CCHF et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à la CCHF et à Madame la major de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,

Fait à WORMHOUT, le 24 juillet 2025
Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Didier DEGAT

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 24 juillet 2025
Le Maire

David CALCOEN

MAIRIE DE W...

Pour le Maire
L'adjoint délégué,
Didier DEGAT

Publié le : 28/07/2025 17:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/36662